

# SOMMAIRE

---

## A - MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES

<b>OBLIGATION DE MISE EN PLACE</b>	<b>A10</b>
■ Champ d'application professionnel	A10
■ En fonction de l'effectif	A11
■ Calcul de l'effectif	A12
■ À la demande d'un salarié ou d'un syndicat	A13
■ Suppression ou carence des institutions	A14
■ Formulaires et récapitulatifs	A15
<b>CADRE DE MISE EN PLACE</b>	<b>A20</b>
■ Entreprises à établissement unique	A20
■ Entreprises à établissements multiples	A21
■ Regroupement d'entreprises ou d'établissements	A22
■ Accord instituant une unité économique et sociale (UES) - exemple	A23
■ Au niveau européen	A24
<b>ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES</b>	<b>A30</b>
■ Règles électorales générales	A30
■ Importance des dispositions conventionnelles	A31
■ Organisation des élections	A32
■ Modalités et contrôle du scrutin	A33
■ Modèle de protocole d'accord préélectoral	A34
<b>ORGANISATIONS SYNDICALES</b>	<b>A40</b>
■ Définitions	A40
■ Constitution et dissolution d'une organisation syndicale	A41
■ Fonctionnement d'un syndicat	A42
■ Libertés syndicales	A43
■ Activités syndicales	A44
■ Représentativité syndicale	A45
<b>CONTESTATIONS RELATIVES À LA MISE EN PLACE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET SYNDICAUX</b>	<b>A50</b>
■ Procédures devant le juge d'instance	A50
■ Procédures devant le conseil de prud'hommes	A51
■ Procédures administratives	A52

## B - DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

<b>ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL</b>	<b>B10</b>
■ Cadre des élections	B10
■ Électorat	B11
■ Conditions d'éligibilité	B12
■ Organisation des élections	B13
■ Le scrutin	B14
■ Résultats et contestation	B15
■ Exemple de protocole d'accord électoral pour les élections des délégués du personnel	B16
■ Formulaire	B17
<b>FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION</b>	<b>B20</b>
■ Crédit d'heures des délégués du personnel	B20
■ Déplacement et circulation	B21
■ Local et affichages	B22
■ Réunions avec l'employeur	B23
<b>MISSIONS SPÉCIFIQUES DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL</b>	<b>B30</b>
■ Transmission des réclamations des salariés	B30
■ Saisine de l'inspecteur du travail	B31
■ Dénonciation des discriminations et du harcèlement	B32
■ Consultations et communications obligatoires	B33
■ Relations avec les autres institutions représentatives	B34
<b>ATTRIBUTIONS SUPPLÉMENTAIRES DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL</b>	<b>B40</b>
■ En cas de carence des autres institutions ou dans le cadre d'une délégation unique	B40
■ Attributions du comité d'entreprise	B41
■ Attributions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	B42
■ Missions dévolues aux délégués syndicaux	B43

## C - COMITÉ D'ENTREPRISE

<b>ÉLECTIONS DU COMITÉ D'ENTREPRISE</b>	<b>C10</b>
■ Cadre des élections	C10
■ Électorat	C11
■ conditions d'éligibilité	C12
■ Organisation des élections	C13
■ Le scrutin	C14
■ Résultats et contestation	C15
■ Exemple de protocole d'accord préélectoral pour les élections d'une délégation unique du personnel	C16
■ Formulaire	C17
<b>FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION</b>	<b>C20</b>
■ Crédit d'heures des membres du comité d'entreprise	C20
■ Organisation interne du comité d'entreprise	C21
■ Moyens financiers du comité d'entreprise	C22
■ Autres moyens du comité d'entreprise	C23
■ Recours aux experts	C24
■ Réunions avec l'employeur	C25
■ Relations avec les autres institutions représentatives	C26
<b>ATTRIBUTIONS DU COMITÉ D'ENTREPRISE</b>	<b>C30</b>
■ Missions générales	C30
■ Informations obligatoires	C31
■ Consultations obligatoires	C32
■ Bilan social	C33
■ Procédure d'alerte économique	C34
■ Rôle du comité dans les organes dirigeants	C35
■ Activités sociales et culturelles	C36
■ Participation à la négociation collective	C37

## D - REPRÉSENTANTS SYNDICAUX DANS L'ENTREPRISE

<b>SECTIONS SYNDICALES</b>	<b>D10</b>
■ Constitution	D10
■ Mission de la section syndicale	D11
■ Moyens d'action	D12
■ Représentant de la section syndicale	D13
<b>DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX</b>	<b>D20</b>
■ Cadre de la désignation	D20
■ Conditions requises pour être désigné	D21
■ Syndicats intéressés	D22
■ Prise d'effet de la désignation	D23
■ Contestation de la désignation	D24
<b>DÉLÉGUÉS SYNDICAUX : FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION</b>	<b>D30</b>
■ Crédit d'heures des délégués syndicaux	D30
■ Nombre de délégués syndicaux	D31
■ Moyens d'action	D32
■ Attributions des délégués syndicaux	D33

## **E - COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

### **MISE EN PLACE DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL E10**

- Cadre de mise en place E10
- Conditions liées aux candidatures E11
- Modalités de la désignation E12
- Contestations relatives à la mise en place d'un CHSCT E13

### **FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION E20**

- Crédit d'heures des membres du CHSCT E20
- Moyens matériels E21
- Enquêtes et inspections par le CHSCT E22
- Recours aux experts E23
- Réunions du CHSCT E24
- Relations avec les autres institutions représentatives E25
- Arrêté du 22 décembre 2008 E26
- Arrêté du 21 décembre 2009 E27

### **MISSIONS DU CHSCT E30**

- Protection et prévention E30
- Consultations obligatoires E31
- Informations obligatoires E32

### **CHSCT DANS CERTAINS SECTEURS PARTICULIERS E40**

- Recours à des entreprises extérieures E40
- Bâtiment et génie civil E41
- Installations nucléaires, servitudes d'utilité publique et établissement à haut risques industriels E42
- Secteur social et médico-social E43

## F - EXERCICE DU MANDAT REPRÉSENTATIF

<b>DURÉE DU MANDAT REPRÉSENTATIF</b>	<b>F10</b>
■ Délégués du personnel	F10
■ Comité d'entreprise	F11
■ Délégués syndicaux	F12
■ Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)	F13
<b>HEURES DE DÉLÉGATION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET DÉLÉGUÉS SYNDICAUX</b>	<b>F20</b>
■ Crédit d'heures de chaque institution	F20
■ Utilisation des heures de délégation	F21
■ Bons de délégation	F22
<b>LIENS ENTRE LE MANDAT REPRÉSENTATIF ET LE CONTRAT DE TRAVAIL</b>	<b>F30</b>
■ Mandat et rémunération	F30
■ Mandat et temps de travail	F31
■ Pouvoir disciplinaire de l'employeur	F32
■ Suspensions du contrat de travail	F33
■ Modifications du contrat de travail	F34
<b>FORMATIONS LIÉES AU MANDAT REPRÉSENTATIF</b>	<b>F40</b>
■ Formation des membres du comité d'entreprise	F40
■ Formation des représentants syndicaux	F41
■ Formation des membres du CHSCT	F42
■ Formation économique et sociale	F43
<b>PROTECTION CONTRE LE LICENCIEMENT DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET SYNDICAUX</b>	<b>F50</b>
■ Salariés protégés	F50
■ Procédure exorbitante de droit commun	F51
■ Sanctions	F52
■ Extension de la procédure à d'autres modes de rupture du contrat	F53
<b>ATTEINTES À L'EXERCICE DU MANDAT ET DISCRIMINATIONS</b>	<b>F60</b>
■ Délits d'entrave	F60
■ Discriminations	F61
■ Procédure devant le juge civil	F62
■ Procédure devant le juge pénal	F63

**AUTRES MANDATS REPRÉSENTATIFS****F70**

- Conseillers prud'homaux F70
- Conseiller du salarié dans le cadre d'une procédure de licenciement F71
- Membres d'un organisme de sécurité sociale ou d'une mutuelle F72
- Exercice d'un mandat au sein d'un organisme social F73
- Exercice d'un mandat politique F74

## G - NÉGOCIATION COLLECTIVE

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE</b>	<b>G10</b>
■ Définitions	G10
■ Évolution de la réglementation	G11
■ Négociations obligatoires	G12
■ Actions en justice et sanctions	G13
■ Commissions de la négociation collective	G14
<b>ACCORDS NATIONAUX INTERPROFESSIONNELS</b>	<b>G20</b>
■ Domaines d'intervention	G20
■ Modalités de négociation	G21
■ Formalités d'entrée en vigueur	G22
■ Portée des accords interprofessionnels	G23
■ Application dans l'entreprise des accords interprofessionnels	G24
■ Renouvellement, révision, dénonciation de l'accord	G25
■ Accord national interprofessionnel sur le stress au travail du 2 juillet 2008	G26
■ Accord du 26 mars 2010	G27
<b>ACCORDS COLLECTIFS DE BRANCHE</b>	<b>G30</b>
■ Domaines d'intervention	G30
■ Modalités de négociation	G31
■ Formalités d'entrée en vigueur	G32
■ Portée des accords de branche ou professionnels	G33
■ Application dans l'entreprise des accords professionnels	G34
■ Renouvellement, révision, dénonciation de l'accord professionnel	G35
■ Liste des conventions collectives	G36
<b>ACCORDS COLLECTIFS D'ENTREPRISE ET D'ÉTABLISSEMENT</b>	<b>G40</b>
■ Domaines d'intervention	G40
■ Modalités de négociation	G41
■ Formalités d'entrée en vigueur	G42
■ Dépôt d'un accord d'entreprise ou d'établissement	G43
■ Portée des accords d'entreprise, d'établissement ou de groupe	G44
■ Renouvellement, révision, dénonciation des accords d'entreprise, d'établissement et de groupe	G45
■ Circulaire du 19 avril 2007 concernant l'application de la loi n° 2006-340 du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes	G46



## **Y - ADRESSES UTILES**

- |  |     |
|--|-----|
| ■ CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens) Secteurs d'activités | Y10 |
| ■ CGT (Confédération Générale du Travail) Secteurs d'activités                   | Y20 |
| ■ FO (Force Ouvrière) Secteurs d'activités                                       | Y30 |
| ■ CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail) Secteurs d'activités    | Y40 |

## **Z - INDEX ALPHABÉTIQUE**

